



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/197/Add.1
9 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(16-18 octobre 2002)

**ADDITIF À L'ORDRE DU JOUR PROVISoire
DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

Additif 1

Atelier sur l'affectation des capacités de l'infrastructure au niveau international

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le vendredi 18 octobre 2002 à 10 heures

NOTES EXPLICATIVES

À sa cinquante-cinquième session (2001), le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'organiser, en collaboration avec le Forum Train Europe (FTE) et la Commission européenne (CE), une réunion spéciale informelle devant examiner les questions suivantes: i) aspects techniques de l'optimisation des horaires des trains et utilisation efficace de ces horaires; ii) limites imposées par les règlements nationaux en ce qui concerne l'établissement des horaires internationaux, compte tenu du rôle et des responsabilités sociales et du rôle commercial des entreprises de chemin de fer; et iii) problèmes organisationnels liés à l'affectation des capacités et à la gestion de l'infrastructure au niveau international (TRANS/SC.2/196, par. 22).

La réunion informelle s'est tenue le 22 avril 2002 à Genève. Un représentant du Groupe de gestionnaires européens de l'infrastructure ferroviaire (EIM), un représentant de la Communauté des chemins de fer européens (CER) et un représentant de Forum Train Europe (FTE) ont participé à la réunion. Le représentant de la Commission européenne (CE) n'avait pas été en mesure de participer.

À l'issue de la réunion, les participants ont conclu qu'afin de sensibiliser les milieux intéressés à la nécessité de disposer de procédures cohérentes d'affectation des capacités ferroviaires au niveau européen, il pourrait être bon d'organiser un atelier sur l'affectation des capacités d'infrastructure ferroviaire au niveau international juste après la prochaine session du Groupe de travail des transports par chemin de fer. L'atelier serait ouvert à tous les participants aux sessions du Groupe de travail et à d'autres parties intéressées.

Le programme de l'atelier est présenté dans le document TRANS/SC.2/197/Add.2.
